DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers en exercice est de 43

OBJET

Composition des commissions permanentes

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 14 avril 2014 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 14 avril 2014 et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services



L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents:

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND. Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER: 14 C 03a

OBJET: COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité d'organiser son travail en commissions en fonction des dispositions législatives ou règlementaires.

Chaque question soumise au Conseil Municipal fait l'objet d'un examen au sein d'une commission permanente qui se prononce sur cette question avant son adoption. La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée. L'élection se fait au scrutin secret. Si une seule liste est proposée pour chaque commission, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de fixer le nombre de commissions permanentes à trois selon la répartition suivante :

- Commission ressources
- Commission cadre de vie
- Commission services à la population

Afin de permettre à chaque conseiller municipal d'être membre d'au moins une commission et de permettre à chaque groupe d'être représenté au sein de chacune d'entre-elles, chaque commission devra être composée de quatorze ou quinze membres et du Maire, Président de droit.

Il est proposé de fixer à trois le nombre de commissions permanentes et de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye en leur sein et selon les modalités précitées.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE à trois le nombre de commissions permanentes selon la répartition suivante :

- Commission ressources
- Commission cadre de vie
- Commission services à la population

Vu les candidatures des conseillers municipaux au sein de chaque commission permanentes, SONT ÉLUS,

• Au sein de la Commission ressources :

Le Maire, Président de droit, Monsieur SOLIGNAC, Madame CERIGHELLI, Monsieur AUDURIER, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PRIOUX, Madame CLECH, Madame NASRI, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur PETROVIC, Monsieur COMBALAT, Monsieur DEGEORGE, Monsieur LÉVÊQUE, Madame ROULY.

• Au sein de la Commission cadre de vie :

Le Maire, Président de droit, Madame BOUTIN, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur JOUSSE, Monsieur MIGEON, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur MIRABELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL.

• Au sein de la Commission services à la population :

Le Maire, Président de droit, Madame de CIDRAC, Monsieur PIVERT, Monsieur PÉRICARD, Madame HABERT-DUPUIS, Madame RICHARD, Madame TÉA, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame ADAM, Madame LIBESKIND, Madame VENOT, Madame GOMMIER, Monsieur SILLY, Monsieur ROUXEL.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye